

ABONNEMENT

Payable d'avance, par an... \$3.
do do quatre mois... 1.00
do do un mois... 0.25
Edt. Hebdomadaire, par an... 1.00

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES

Première insertion, par ligne... 0.10
Tous les jours... 0.05
Trois fois par semaine... 0.05
Une fois la semaine... 0.05
A long terme, conditions spéciales

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

"RELIGION ET PATRIE"

F. MOFFET, Secrétaire de la rédaction et administrateur

LE CANADA

Ottawa et Hull, 14 avril 1884

QUESTIONS DU JOUR

LES DROITS DES PROVINCES

Certains journaux semblent redouter que sir Hector Langevin ne trahisse la cause des provinces. C'est bien peu connaître le chef du Bas-Canada, que de le supposer centralisateur. Sir Hector a maintes fois—chaque fois que l'occasion s'est offerte—affirmé ses sentiments décentralisateurs. Il l'a fait entre autres, d'une manière éclatante, il y a trois ans, lors de la présentation du bill de M. Girouard sur le mariage des beaux-frères et belles sœurs.

Il combattit ce bill, qui était regardé comme un empiètement sur les lois civiles et vota contre. Il rappela qu'en 1865, lors des débats sur la Confédération, on avait interprété la clause mariage et divorce dans le sens favorable aux provinces. Ce n'est pas sa faute si le bill—qui enlève aux législatures une grande partie du titre du mariage dans la législation civile—a été adopté.

CENTRALISATION

Nous ne saurions dire que nous sommes fâchés de ce que le Conseil Privé a déclaré constitutionnel l'acte relatif aux cours d'eau passé par la législature d'Ontario. Nous avons toujours été en faveur du maintien des privilèges et droits des provinces. Et nous applaudissons chaque fois qu'ils sont reconnus et affirmés par le tribunal suprême de l'empire britannique. Ces décisions nous consolent des jugements systématiquement centralisateurs de notre Cour Suprême. Celle-ci est manifestement dévoyée. Elle avait été formée par M. Mackenzie à l'époque où les libéraux étaient au pouvoir à Ottawa. Son rôle devait être d'établir une jurisprudence anti-provinciale. Ce rôle, elle l'a joué et le joue encore de son mieux. Malheureusement pour elle le Conseil Privé ne donne pas là-dedans; il semble au contraire prendre à tâche de déjouer les calculs des centralisateurs de la Cour Suprême.

Dans la province d'Ontario comme dans la province de Québec, la Cour d'Appel se prononce généralement pour les provinces, dans les cas de conflits constitutionnels, et la Cour Suprême casse non moins généralement les arrêts de la Cour d'Appel; mais ceux-ci ont tout aussi généralement l'avantage d'être rétablis par le Conseil Privé—comme dans le cas actuel.

Au reste, nous n'aurons probablement la solution de toutes ces difficultés que lorsque la constitution aura été révisée dans le sens décentralisateur.

Nous regrettons d'avoir à annoncer aujourd'hui à nos lecteurs la mort de M. Joseph Amable Campeau, arrivée samedi à Rigaud. M. Campeau était le père de M. l'abbé L. N. Campeau, de la Basilique. Les funérailles ont lieu demain à Rigaud.

LES SUBVENTIONS AUX CHEMINS DE FER

L'attention générale se portant sur la discussion qui se fait actuellement, à la Chambre des communes, sur les résolutions concernant les chemins de fer, nous croyons être agréable à nos lecteurs en reproduisant un long résumé du discours prononcé par l'honorable M. Chapleau, samedi soir. M. Chapleau répondait à M. Blake qui avait proposé l'amendement suivant.

« Que cette Chambre est d'opinion que le gouvernement fédéral en proposant de rembourser à une des provinces partie des dépenses encourues pour les chemins de fer, aurait dû prendre en considération les dépenses faites par les autres provinces pour leurs chemins de fer, dont la plupart ont été construits pour l'avantage du pays en général, et que cette Chambre regrette que le gouvernement en proposant de venir en aide à une province n'ait pas proposé en même temps de dédommager les autres provinces des dépenses encourues pour les chemins de fer. »

Voici le discours de l'honorable M. Chapleau :

L'honorable M. Blake n'a fait voir qu'un côté de la médaille. Il nous a parlé de cette époque pendant laquelle il a dit que le gouvernement attendait le résultat de l'attitude prise par une partie de la députation. Il nous a dit aussi que le parlement ne siègeait pas alors avec son nombre ordinaire, mais qu'il y avait un autre parlement en séance continue dans la chambre de comité numéro 8. Il nous a dit que pendant ce temps l'anxiété se lisait sur les figures des membres du cabinet et que ce ne fut que lorsqu'il a été certain que le prêt de \$30,000,000 au Pacifique serait voté que la joie est revenue. Mais l'honorable chef de l'opposition aurait pu dire que de son côté il y avait aussi des figures très anxieuses, que les représentants des journaux grés écoutaient aux serrures pour savoir ce qui se passait, et qu'à un certain moment le Globe a cru à la réalisation de ses vœux et annonçait que M. Blake était disposé à rendre justice à la province de Québec, et que cette province allait se jeter dans ses bras. Mais ces espérances ont été déçues et elles ne se réaliseront pas aussi longtemps que la province de Québec restera unie.

Contrairement à ce que prétend M. Blake, il n'y a pas eu de démission ni hésitation. Tous les députés conservateurs de Québec étaient d'accord à demander ce qui était juste. Ils désiraient connaître toute la politique du gouvernement à l'égard des chemins de fer avant de voter le prêt de \$30,000,000. M. Blake va-t-il nier à la députation de la province de Québec le droit de demander au gouvernement quelle politique il entend suivre à son égard.

Le gouvernement de Québec avait placé sa réclamation devant le gouvernement fédéral et celui-ci était décidé à la prendre en favorable considération, mais les députés désiraient connaître sur ce sujet les vues exactes du gouvernement. Voilà toute la question et l'explication de l'espèce de crise qu'a voulu voir M. Blake.

La motion que vient de faire M. Blake, a continué M. Chapleau, est une motion captieuse, destinée à tenter les députés des autres provinces, à les inciter à demander au gouvernement fédéral autant que la province de Québec obtient; elle tend à exciter la jalousie des autres provinces en leur démontrant que la réclamation de la province de Québec n'est pas fondée sur un droit, mais sur une faveur et sur un désir de venir en aide à une province dont les finances sont embarrassées.

Je ne voulais pas briser le silence sur cette question plus que sur les autres, et à mes amis dont quelques-uns sont étonnés de me voir aussi silencieux, soumis et subordonné, je dirai que je pratique ce que j'ai toujours prêché : la sou-

mission aux chefs. Mais aujourd'hui la question qui nous occupe intéresse non seulement la province que je représente dans cette chambre, mais encore les gouvernements dont j'ai fait partie à Québec.

L'honorable chef de l'opposition a dit que la raison de cette demande d'aide au gouvernement fédéral se trouvait dans l'extravagance des gouvernements qui ont été à la tête des affaires de la province de Québec. Il est de mon devoir de répondre à ces attaques qui ont ému et ébranlé l'opinion publique, car depuis 18 mois on a porté au sujet de cette question de chemin de fer, contre le gouvernement dont j'ai été le premier ministre, des accusations nombreuses, et ce même dans la presse conservatrice.

Il n'y a pas eu mauvaise administration de la part des gouvernements de Québec et je veux examiner cette question avec la chambre. Mais avant d'entrer dans ce sujet, je veux protester contre l'accusation de centralisation portée par M. Blake et ses amis contre le gouvernement fédéral et surtout contre son chef. On a dit que sir John A. Macdonald désirait l'union législative, mais comme il le disait lui-même, comment pourrait-il désirer détruire l'œuvre de la Confédération pour laquelle il a travaillé, et qu'il a lui-même fondée après plusieurs années de labeur? Comment pourrait-il de gaieté de cœur sacrifier sa réputation d'homme d'état et manquer à la mission qu'il s'est donnée et qu'il a remplie, s'il voulait ainsi détruire son œuvre? Mais la réponse à ces accusations se trouve dans la mesure généreuse qui est maintenant soumise à la chambre, et qui est destinée à servir de trait d'union entre toutes les provinces. La province de Québec, ni aucune autre province, n'ont échangé leurs droits contre une misérable pitance. Tous les membres du gouvernement se révoltent à une semblable idée et ils répudient toute tendance centralisatrice. L'on m'a moi-même accusé d'avoir des tendances centralisatrices. Rien n'est plus inexact. Lorsque j'étais à Québec j'étais opposé à la centralisation et je le suis encore aujourd'hui, mais je serai toujours disposé à respecter et à sauvegarder les droits des provinces et à leur accorder la protection du pouvoir central lorsqu'elles le réclameront.

D'un autre côté les provinces doivent se montrer justes envers le gouvernement fédéral, et chaque fois que leur concours a été demandé, il a été obtenu. La question du Pacifique en a été une preuve. C'était une mesure hardie et on demandait des sommes considérables; mais il y avait nécessité dans les circonstances et le parti ministériel a été uni, intelligent et loyal. Il a refusé de jouer le jeu des brocanteurs de Wall Street, et les provinces, par leurs représentants, se sont montrées prêtes à soutenir le crédit et l'honneur du gouvernement. Comme je l'ai dit, c'était une mesure hardie, mais j'aime mieux que le chef du gouvernement se trompe en demandant beaucoup au pays et en ayant confiance dans ses ressources et son avenir, qu'en le dénigrant et en diminuant ses chances d'avancer dans la voie du progrès. L'exagération du sentiment national, si cela était, je dirais peut-être que c'est juste, mais cela n'est pas. De plus, la province de Québec a toujours montré trop d'esprit de justice et d'équité dans plus d'une circonstance pour que l'on vienne aujourd'hui lui refuser ce qui lui est dû et ce qu'elle a droit d'attendre. En 1841, lorsqu'il s'est agi de faire l'union des provinces du Haut et du Bas Canada, ce dernier, bien qu'ayant dans sa caisse un surplus de \$190,000 et une population de 580,000 âmes, a eu assez de patriotisme pour ne pas refuser l'union, avec une représentation et des conditions égales, avec le Haut

(Suite et fin sur la quatrième page.)

B. G.

ABANDON DU COMMERCE A L'ANCIEN MAGASIN DE DRAPER

Economie de 35 pour Cent En achetant vos marchandises à la grande vente à sacrifice du fonds de Mavaut et Lanigan à leur ancien magasin, 113 Rue Rideau.

BRYSON, GRAHAM & Co., 559 et 561 rue Sussex

FUMEZ LES CIGARES CABLE ET EL PADRE MANUFACTURÉS PAR S. DAVIS & FILS MONTREAL.

Voitures pour Enfants Cages pour Oiseaux E. G. LAVERDURE No. 96 Rue RIDEAU.

FOND DE MARCHANDISES A VENDRE A L'ENCAN

Ayant loué mon nouveau magasin sur la rue Rideau à M. Fournier & Frères, je vendrai mon fonds de commerce, en bloc et à l'encan, à tant dans la piastre, au plus haut enchérisseur, le mardi, le 15 avril, à 4 heures de l'après-midi. La vente aura lieu à mon magasin, coin des rues Dalhousie et Clarence. Le fonds consiste en marchandises évaluées à \$4,241.00, Habillements, \$920.00. Les habillements seront vendus séparés de la marchandise sèche. Conditions de la vente: Un quart comptant, et la balance en trois paiements égaux, à deux, quatre et six mois, par billets en jouissance. Les marchandises peuvent être vues à mon magasin, coin des rues Clarence et Dalhousie. P. ROCHON.

ABANDON DU COMMERCE A L'ANCIEN MAGASIN DE DRAPER Vente complete et sans réserve

Ayant en magasin un très grand assortiment de marchandises, nous sommes décidés à les vendre à un rabais énorme. Le public d'Ottawa sait fort bien que notre assortiment a toujours été le plus complet et le meilleur, comprenant toutes les

Marchandises les plus nouvelles Et les plus à la mode, aussi bien que les principales étoffes, telles que COTONS, TOILES, LAINES, SOIES, ETOFFES A ROBES, GANTS, BAS, BONNETERIE, et un fonds considérable de MARCHANDISES DE GOUT

Le tout sera vendu à des prix qui surprendront les plus économes. Cette vente est bona fide. Les importations du printemps, comprenant toutes les nouveautés de la saison, sont incluses dans la vente. Attendez-vous à faire de bons Marchés NOUS AVONS BESOIN D'ARGENT Tout doit se Vendre A L'ANCIEN

MAGASIN DE DRAPER 559 et 561 rue Sussex 5 avril 1884

FUMEZ LES CIGARES CABLE ET EL PADRE MANUFACTURÉS PAR S. DAVIS & FILS MONTREAL.

Pour les meilleures ferronneries à bon marché, allez chez MCDUGALL & CUZNER Le plus ancien magasin de ce genre à Ottawa, établi en 1850, à l'enseigne de la GROSSE TARRIERE, Rue Sussex, et coin de la rue Duke, CHAUDIERES, OTTAWA. Et à MATTAWA, P.Q. MCDUGALL & CUZNER 31 Octobre 1883.

Aux Inventeurs J. Coursole & Cie., Solliciteurs de Brevets d'Invention, Dessins de Fabrique, Marques de Commerce et de Bois Agences et Correspondants aux Etats-Unis, en Angleterre et en France.

J. COURSOLE & Cie., CHAMBRE VICTORIA, Vis-à-vis le bureau des Brevets, OTTAWA, Ont. B. P.—Boîte 68. 24 Fév 1883

Theatre a 10 cts INSTITUT CANADIEN LE RENDEZ-VOUS DES FAMILLES LE PLUS GRAND SPECTACLE AU MONDE. Changement de programme toutes les semaines. REPRESENTATION: Dans l'après-midi à 2.30 hrs EXCEPTÉ LES LUNDIS Le soir à 8 heures. Admission, 10 Cents. Sièges réservés, 10 Cts. extra. 30 nov.

GRAND Magasin de Meubles DE L. GRATTON, Entrepreneur Meublier, Menuisier, No. 530, Rue SUSSEX, Ottawa. M. GRATTON est toujours heureux d'entreprendre quelque travail que ce soit, Construction et réparation de Maisons Meubles de toutes sortes pour, Chambre à coucher, Salon et Salle à manger. Le tout exécuté avec soin, par des ouvriers compétents, et à DES PRIX TRÈS MODÉRÉS. 1er Oct. 1883

MACHINES A COUDRE Le plus grand assortiment de Machines à Coudre des MEILLEURES MACHINES et aux conditions les plus avantageuses, comprenant (POUR USAGE MÉTIÉRIQUE) Royal, Wilson, Sewing, Wood, Wawzer, New Stewart, White, Wheeler et Wilson. (Machines à Coudre pour fabrique) Wawzer et Wilson. Singer de Wilson No. 2. Machines de Pearson pour coudre avec le fil creux et avec le brai dur. Machines de Jones à rapicœur pour et fabricants de chaussures.

R. W. MARTIN 30, Rue Rideau. 1er Fév. 1884